

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 72-113/SG/CG portant autorisation administrative d'exercer le commerce des boissons.

n° 72-113/SG/CG

Ministère  
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication  
25 janvier 1972

Numéro JO  
n° 3 du 10/02/1972

Date du numéro  
10 février 1972

### TEXTE INTÉGRAL

Dérogation est accordée à Mme Fatima Mohamed Ali, de nationalité éthiopienne, pour exercer la profession de gérante salariée, licence de 3° classe, au bar-restaurant « Chez Thérèse », sis 8, Avenue de Brazzaville à Djibouti, dont la propriétaire est Mme Askale Gochou.